

PROJET **EDUCATIF**

2024/2026

Association LUPOVINO

Centre socio-culturel

46 rue de l'Aéropostale

67100 STRASBOURG



GENERALITES

L'association Lupovino, agréée centre socio-culturel s'inscrit dans une démarche citoyenne et dans les valeurs de l'Education Populaire. Elle a pour but d'œuvrer auprès des habitants du territoire et plus largement, par tous les moyens qui lui sont donnés dans l'objectif de favoriser l'épanouissement et l'inclusion de chaque citoyen dans la société et de favoriser le bien vivre ensemble.

Ce projet éducatif traduit l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes. Il définit les orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre. Ce projet éducatif est élaboré, réalisé et évalué avec la participation des familles, des membres du Conseil d'administration et de l'équipe d'animation. Il est transmis à l'équipe d'animation, aux familles et aux partenaires. Il permet aux familles, à l'équipe d'animation de connaître les objectifs et les priorités du Centre Socioculturel Lupovino.

Les orientations et les mesures définies dans le projet éducatif visent à répondre aux besoins des enfants et des jeunes au regard des constats dressés par les équipes de Lupovino.

Le conseil d'administration adopte le projet éducatif de l'association, et l'équipe d'animation veille à sa réalisation et procède à son évaluation.

Ce projet est l'engagement de chacun, la responsabilité de tous. Il vise l'ouverture culturelle, l'épanouissement, le respect de l'autre, l'accès aux savoirs et à l'éducation, le développement de l'esprit critique, la formation et l'insertion professionnelle.

La politique éducative de l'association Lupovino s'inscrit dans les principes de la laïcité et valorise la fraternité, incluse dans notre devise républicaine, laquelle a pour objet de ponctuer l'exigence de liberté et d'égalité, et de rappeler que sans fraternité, les deux premiers termes perdent de leur sens et de leur vitalité.

UN PROJET EDUCATIF et ETHIQUE

Ce projet doit permettre à tous les habitants du quartier Neuhof-Polygone et au-delà de s'impliquer dans le projet de la structure en adéquation avec leur culture et les problématiques liées à l'enfance et la jeunesse que l'on rencontre sur ce territoire.

Ce projet doit s'exprimer à l'intérieur des projets pédagogiques et du projet social.

L'association Lupovino porte une éthique qui s'appuie sur ses valeurs et ses missions déclinées dans le projet social et qui consistent à :

Pour les administrateurs de l'association :

- ❖ Contribuer à un climat de respect, de tolérance et d'ouverture
- ❖ Vivre et faire vivre le projet éducatif
- ❖ Favoriser sa réalisation
- ❖ Être vecteur de la culture tsigane

Pour les animateurs/éducateurs :

- ❖ Garder le souci de la progression personnelle pour chaque enfant et jeune
- ❖ Favoriser l'ouverture d'esprit et la valeur de solidarité
- ❖ Favoriser des relations collaboratives et de confiance avec les enfants, les adolescents et les parents
- ❖ Permettre l'unité pédagogique et éducative
- ❖ Lutter contre le communautarisme et favoriser le désenclavement

Pour les Parents :

- ❖ Respecter et faire respecter le caractère de tolérance et d'ouverture de l'association Lupovino, son mode de fonctionnement
- ❖ Favoriser la coéducation entre les parents et l'équipe d'animation
- ❖ Participer, dans la mesure de leurs compétences et de leur temps disponible, à la vie de l'association.

UN PROJET CULTUREL

L'association Lupovino est membre administrateur de la FNASAT (Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et les Gens du voyage) et a pour mission de défendre et de promouvoir la culture tsigane. Le monde du Voyage fait partie de son « ADN ».

Lupovino s'appuie en tous points sur la Déclaration de Fribourg de 2007 concernant les Droits Culturels. Pour Lupovino, cela signifie, selon l'article 9 concernant les principes de gouvernance démocratique, « d'interagir et au besoin de prendre des initiatives pour:

- veiller au respect des droits culturels et développer des modes de concertation et de participation afin d'en assurer la réalisation, en particulier pour les personnes les plus défavorisées en raison de leur situation sociale ou de leur appartenance à une minorité;
- assurer notamment l'exercice interactif du droit à une information adéquate, de façon à ce que les droits culturels puissent être pris en compte par tous les acteurs dans la vie sociale, économique et politique ;
- former leurs personnels et sensibiliser leurs publics à la compréhension et au respect de l'ensemble des droits de l'homme et notamment des droits culturels ;
- identifier et prendre en compte la dimension culturelle de tous les droits de l'homme, afin d'enrichir l'universalité par la diversité et de favoriser l'appropriation de ces droits par toute personne, seule ou en commun. »

Ce droit comprend notamment :

- la liberté de s'exprimer, en public ou en privé dans la, ou les langues de son choix
- la liberté d'exercer, en accord avec les droits reconnus dans la présente Déclaration, ses propres pratiques culturelles et de poursuivre un mode de vie associé à la valorisation de ses ressources culturelles, notamment dans le domaine de l'utilisation, de la production et de la diffusion de biens et de services
- la liberté de développer et de partager des connaissances, des expressions culturelles, de conduire des recherches et de participer aux différentes formes de création ainsi qu'à leurs bienfaits
- le droit à la protection des intérêts moraux et matériels liés aux œuvres qui sont le fruit de son activité culturelle.

L'association Lupovino se donne l'opportunité d'organiser des événements publics en cohérence avec son travail social. Elle souhaite travailler dans ce sens de l'enrichissement culturel en partenariat avec les habitants et leurs familles pour mieux transmettre la culture tsigane dans toutes ses dimensions sociales, spatiales, temporelles, économiques, familiales, historiques, à travers des festivals, des concerts et autres manifestations culturelles ouvertes sur la Cité.

1. Enfants - Objectifs du projet et moyens associés

Pour les enfants le projet éducatif se donne comme objectif de...

- Contribuer à l'épanouissement de chaque enfant
- Lutter contre le décrochage scolaire et l'absentéisme
- Favoriser le vivre ensemble en portant les valeurs de tolérance et de respect de l'autre
- Favoriser la participation citoyenne

Moyens mis en œuvre pour répondre à ces objectifs :

- Mettre en place des actions en faveur de la réussite scolaire telles que le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité).
- Faire du temps des loisirs un temps propice aux apprentissages en favorisant la découverte, l'acquisition de savoirs, savoir-faire et savoir-être.
- Associer les parents à la scolarité et établir une relation de confiance à l'égard des enfants et des parents.
- Proposer des loisirs diversifiés (activités de loisirs, culturelles et sportives) accessible à tous.
- Participer au développement du futur citoyen en favorisant entre autre le développement de l'autonomie (prise de responsabilité, être acteur dans les loisirs), l'acquisition des valeurs de solidarité, d'entraide, de respect de la différence. Permettre l'apprentissage et l'expérimentation de la démocratie en amenant l'enfant à faire des choix et à développer son esprit critique.
- Favoriser la mixité chez les enfants accueillis. Nous ne cherchons pas uniquement la mixité filles/garçons, mais aussi une mixité sociale et géographique source d'ouverture vers l'extérieur et vers l'autre et de partages culturels.
- Participer à l'éducation à l'environnement. Améliorer le niveau de connaissance des enfants sur l'environnement et les amener à contribuer à la protection de l'environnement.
- Développer l'activité physique et la pratique sportive chez les enfants.

2. Jeunes - Objectifs du projet et moyens associés

Pour les jeunes, le projet éducatif se donne comme objectif de ...

- Lutter contre le décrochage scolaire
- Favoriser le développement personnel : accompagner le passage vers l'adolescence.
- Faire vivre les valeurs de tolérance et de solidarité
- Favoriser l'engagement citoyen

Moyens mis en œuvre pour répondre à ces objectifs :

- Mise en place d'actions en faveur de la réussite scolaire et de la médiation scolaire telle que le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité).
- Favoriser les activités et projets permettant l'ouverture vers l'extérieur en amenant à des rencontres
- Être à l'écoute et établir une relation de confiance et de bienveillance vis-à-vis des jeunes
- Rendre les jeunes acteurs et responsables en favorisant la prise d'initiative, de responsabilités et de décisions.
- Accompagner les jeunes dans leurs projets de vie et de formations qualifiantes
- Favoriser l'accès aux outils numériques. Permettre aux jeunes d'améliorer leur connaissance de ces outils et les sensibiliser à leur utilisation.
- Contribuer à l'éducation à l'environnement. Amener les jeunes à contribuer à la protection de l'environnement et à l'associer dans leurs projets.
- Développer la pratique sportive en lien avec les clubs sportifs du quartier.

Moyens globaux (commun pour les enfants et jeunes) mis en œuvre :

En réponse à ces objectifs, l'organisateur met en œuvre plusieurs moyens :

- La mise à disposition de 3 salles d'activités (dont une salle comprenant une cuisine), d'un gymnase accolé au Centre Socio-culturel et d'un espace extérieur comprenant un terrain multi-sports, un jardin et des espaces verts dont le square Icare.
- Un budget est alloué pour permettre aux activités d'avoir lieu. Ce budget peut servir à l'achat de matériel, de participation au coût d'une sortie ou séjour, ou pour le financement d'un intervenant extérieur. Pour ce faire, diverses sources de financement seront sollicitées.
- Pour encadrer les enfants et les jeunes, l'organisateur recrute des animateurs et animatrices ayant les qualifications et les compétences requises.
- Les horaires d'ouverture de la structure permettent l'accueil des enfants le soir après l'école et les mercredis pendant la période scolaire et tous les jours pendant les vacances scolaires. Ils sont modulables selon les projets ou activités mis en œuvre.
- Les tarifs pratiqués tiennent compte des ressources de la famille pour rendre accessibles les loisirs à tous.
- Moyens d'évaluation des actions par le biais de :
 - o la consultation des parents, des enfants et jeunes,
 - o les progrès des enfants et jeunes
 - o le taux de participation
 - o l'indice de satisfaction
- Veiller à la conformité des lieux d'accueil.
- Proposer et définir avec la famille les modalités d'un accueil adapté pour des enfants en situation de handicap.

3. Familles - Objectifs du projet et moyens associés

Pour les familles, le projet éducatif se donne comme objectif de ...

- Promouvoir des compétences acquises et les transmettre aux autres
- Associer les familles aux transformations de leur quartier pour un mieux vivre ensemble en accord avec les valeurs familiales, en valorisant la culture d'origine
- Permettre aux parents de se ménager des moments de rencontre et d'échanges
- Favoriser les initiatives des seniors vers le bien-être et la santé

Moyens mis en œuvre pour répondre à ces objectifs :

- Mise en place d'un réseau local d'échanges de compétences pratiques (inspiré du "SEL, Système d'Échange Local", bien connu en Alsace)
- Soutien à tout projet stimulant l'ouverture entre voisins par des rencontres fraternelles (Fête des voisins, petites kermesses, bals populaires ...)
- Organisation de moments de réflexion et d'échanges sur des sujets de société dans le but d'enrichir les connaissances de chacun et de renforcer ses capacités à soutenir une argumentation construite et développer un esprit critique éloquent
- Accessibilité aux institutions culturelles, scientifiques et artistiques pour mieux se confronter à la créativité humaine en tous ces domaines et inscrire sa propre culture dans cette universalité créative
- Développement de pratiques sportives douces en lien avec d'autres structures de quartier et grâce à la présence d'éléments disponibles proches (structures de psychomotricité de square Icare, forêt du Neuhof, parcours de santé...) et par de simples randonnées.

Ce projet est défini pour une période de trois ans. Celui-ci pourra faire l'objet de modifications si les besoins repérés auprès du public accueilli sont amenés à le faire évoluer.
